

## BURUNDI

### AVENANT N° 2 À LA CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DE LA PRESTATION DE COOPERATION

#### « Appui complémentaire à la formation professionnelle et technique (ACFPT) »

NI : 3014025 - N° ENABEL : BDI1307811

Vu la Convention spécifique dénommée « **Appui complémentaire à la formation professionnelle et technique (ACFPT)** » signée entre le Royaume de Belgique et le Burundi en date du 22 octobre 2014, en ce compris le Dossier technique et financier de l'intervention, ci-après dénommée « la Convention spécifique » ;

Vu la Convention de mise en œuvre de la prestation de coopération en cours dénommée « **Appui complémentaire à la formation professionnelle et technique (ACFPT)** » signée le 18 novembre 2014 entre l'Etat belge, représenté par le Ministre des Entreprises publiques et de la Coopération au Développement, chargé des Grandes Villes, et l'Agence belge de Développement, représentée par deux de ses Administrateurs, ci-après dénommée « la Convention de mise en œuvre » ;

Vu la Loi du 21 décembre 1998 portant création de la « Coopération Technique Belge » sous la forme d'une société anonyme de droit public à finalité sociale, ci-après dénommée « la Loi portant création de la CTB » ;

Vu l'arrêté royal du 5 août 2006, tel que modifié le 20 juillet 2012, portant assentiment au troisième contrat de gestion entre l'Etat belge et la société anonyme de droit public à finalité sociale « Coopération technique belge », ci-après dénommé « le contrat de gestion » ;

Vu l'Arrêté royal du 10 avril 2014 portant assentiment au quatrième contrat de gestion entre l'Etat belge et la société anonyme de droit public à finalité sociale, la Coopération Technique Belge, ci-après dénommé « le contrat de gestion » ;

Vu l'Échange de lettres des 19 juillet 2018 et 11 septembre 2018 conclu entre le Royaume de Belgique et le Burundi, ci-après dénommé « l'Échange de lettres » ;

Vu l'avenant n° 1 à la Convention de mise en œuvre dénommée « **Appui complémentaire à la formation professionnelle et technique (ACFPT)** » signé le 4 décembre 2018 entre l'Etat belge, représenté par le Vice-Premier Ministre et Ministre de la Coopération au Développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste, et l'Agence belge de Développement, représentée par deux de ses Administrateurs ;

Vu l'Échange de lettres des 25 MARS 2020 et 4 MAI 2020 conclu entre le Royaume de Belgique et le Burundi, ci-après dénommé « l'Échange de lettres » ;

Vu la Loi du 23 novembre 2017 portant modification du nom de la Coopération technique belge et définition des missions et du fonctionnement de Enabel, Agence belge de Développement ;

### IL EST CONVENU CE QUI SUIT

#### Article 1<sup>er</sup> Objet de la convention

Suite à la signature de l'échange de lettres des 25 MARS 2020 et 4 MAI 2020 entre le Royaume de Belgique et le Burundi, la Convention Spécifique est prolongée et est conclue pour une durée totale de 92 mois et le montant de la Convention de mise en œuvre est augmenté de 5.000.000€ (cinq millions euros) pour un total de 11.000.000€ (onze millions euros).

**Article 2**  
**Budget de la prestation de coopération**

L'article 2 de la Convention de mise en œuvre est modifié comme suit :

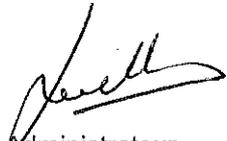
« La contribution belge pour atteindre l'objectif spécifique de la prestation est de 11.000.000 € (onze millions euros), tel que précisé dans la Convention spécifique. »

Un nouveau plan financier indicatif est joint en annexe 1 du présent avenant.

Les autres dispositions de la Convention de mise en œuvre et de l'avenant n° 1 restent inchangées.

Fait à Bruxelles, le 4 MAI 2020, en deux exemplaires originaux, chacune des parties reconnaissant avoir reçu le sien.

Pour Enabel,



Administrateur  
**O. LANTTE**

Pour l'État belge,



Alexander De Croo  
Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances, chargé  
de la Lutte contre la fraude fiscale, et Ministre de la  
Coopération au développement



Administrateur

# Annexe 1

## Plan financier indicatif

BD11307811 - Appui Complémentaire à la Formation Professionnelle et Technique (ACFPT)

BUDGET DE L'ACTION - BD11307811		Budget initial (EUR)	Budget additionnel (EUR)	ANNEE 1 (2020)	ANNEE 2 (2021)	ANNEE 3 (2022)	Budget Total (EUR)	%
A	OS: L'amélioration de l'accès, de la qualité, de l'insertion et de la gouvernance du sous-secteur FTP est consolidée	5.057.500	4.022.750	1.425.149	2.143.164	454.437	9.080.250	
A - 01	<b>Résultat 1 : Les fonctions de gestion et de pilotage sont renforcées</b>	<b>1.398.000</b>	<b>841.000</b>	<b>352.654</b>	<b>377.231</b>	<b>111.115</b>	<b>2.239.000</b>	<b>20%</b>
A 01 01	Identifier les priorités d'appui	0					0	
A 01 02	Implémenter un plan de mise en œuvre pour les priorités identifiées	0					0	
A 01 03	Faciliter l'amélioration du pilotage par un accompagnement de qualité de longue durée	771.000	280.000	86.154	129.231	64.615	1.051.000	
A 01 04	Renforcer la gestion des centres ciblés par une dynamique d'équipe centrée sur l'amélioration des apprentissages (et par la mise en œuvre d'espaces de concertation/gestion partenariale avec l'ensemble des parties prenantes)	50.000	130.000	40.000	60.000	30.000	180.000	
A 01 05	Mettre en œuvre dans les centres ciblés un pilotage stratégique axé sur les résultats (incl. PGS)	114.000	25.000	15.000	10.000		139.000	
A 01 06	Assurer la mise en œuvre d'espaces de concertation/gestion partenariale avec l'ensemble des parties prenantes	12.000					12.000	
A 01 07	Mettre en œuvre et suivre dans les centres ciblés les accords de subsides au bénéfice de l'amélioration de la qualité des formations (et de l'amélioration du fonctionnement de centres, l'insertion socio-professionnelle, et l'entretien - maintenance du patrimoine)	276.000	202.000	104.500	81.000	16.500	478.000	
A 01 08	Le concept de double vacation est développé et instauré	20.000					20.000	
A 01 09	Mettre en œuvre la stratégie d'autonomisation des Centres définie dans les PSPAO : développement des UAP (incl. développement de produits innovants)	155.000	179.000	94.500	84.500		334.000	
A 01 10	Stimuler les apprentissages inter-écoles sur des thématiques spécifiques et les synergies avec les autres interventions	0	25.000	12.500	12.500		25.000	

A 02	Résultat 2: La qualité de la formation et la performance sont améliorées								737.000	387.000	294.000	433.000	160.000	1.624.000	15%	
A 02 01	Opérationnaliser une approche intégrée								0						0	
A 02 02	Appuyer et renforcer le CDCTP pour réaliser une formation continue								0						0	
A 02 03	Introduire et tester une adaptation flexible de l'offre modulaire (développement de modules de spécialisation)								0						0	
A 02 04	Pour chaque filière, appuyer un des 'centres exemplaires' pour assumer le rôle des 'centres de référence'								0	15.000	10.000	5.000		15.000		
A 02 05	Mettre en place un dispositif d'accompagnement rapproché au bénéfice des CEM								254.000	536.000	134.000	268.000	134.000	790.000		
A 02 06	Améliorer les supports didactiques et renforcer les capacités pédagogiques des formateurs								255.000	216.000	95.000	95.000	26.000	471.000		
A 02 07	Expérimenter et capitaliser des modalités de mise en œuvre de l'offre de formation, renforcer les capacités techniques des formateurs								195.000	120.000	55.000	65.000		315.000		
A 02 08	Intégrer des approches innovantes dans la mise œuvre de l'offre de formation relative aux filières prioritaires								33.000					33.000		
A 03	Résultat 3: Différents mécanismes et modèles d'insertion sont développés, testés et appropriés								642.500	577.500	203.385	260.077	109.038	1.220.000	11%	
A 03 01	Développer et tester des mécanismes et modèles d'insertion et de financement complémentaire								27.000					27.000		
A 03 02	Développer et tester des mécanismes et modèles d'insertion des lauréats CEM-CFP et de financement complémentaire								220.500					220.500		
A 03 03	Appuyer la diffusion et l'institutionnalisation des bonnes pratiques d'insertion								0					0		
A 03 04	Appuyer le développement de capacités d'entrepreneuriat (et stimuler l'employabilité des lauréats)								50.000	237.500	80.000	110.000	47.500	287.500		
A 03 05	Appuyer les partenariats public-privé et public-public								0					0		
A 03 06	Accompagner le développement des mécanismes et modèles d'insertion et de financement complémentaire								280.000	102.000	31.385	47.077	23.538	382.000		
A 03 07	Appuyer la diffusion et la mise en place des bonnes pratiques d'insertion (incl. affiner et capitaliser le mécanisme du leasing)								65.000	48.000	17.000	23.000	8.000	113.000		
A 03 08	Renforcer le partenariat public-privé et avec le secteur privé (en particulier avec le consortium de 5 chambres de la CFCIB)								0	190.000	80.000	80.000	30.000	190.000		

A 04	Résultat 4: La capacité d'accueil des CEM, CFP et écoles techniques est améliorée dans les communes ciblées										2.280.000	1.265.750	389.130	824.510	52.110	3.545.750	32%
A 04 01	Construire et fournir les centres CEM/CFP ciblés en énergie (y inclus dépenses infrastructure)										584.000					584.000	
A 04 02	Construire et fournir les centres CEM/CFP ciblés en énergie (équipement) (et en eau)										0					0	
A 04 03	Les expériences positives en infrastructures et énergies sont traduites sous forme de normes, standards et plans types										0					0	
A 04 04	L'aménagement et la maintenance des infrastructures et équipements des CEM/CFP/ET ciblés sont appuyés										0					0	
A 04 05	Le concept de double vacation est développé et instauré										0					0	
A 04 06	Les centres CEM/CFP ciblés sont étendus, aménagés, et/ou réhabilités, leurs équipements sont expertisés, augmentés, réparés et/ou remplacés										1.538.000	556.750	150.000	406.750	0	2.094.750	
A 04 07	L'entretien et la maintenance des infrastructures et équipements des centres CEM/CFP ciblés sont appuyés.										158.000	72.000	12.630	40.760	18.610	230.000	
A 04 08	Fournir les équipements complémentaires HSE dans les ateliers à risque										0	60.000	30.000	20.000	10.000	60.000	
A 04 09	Evaluer et réaliser davantage de chantiers formations en faveur des centres ciblés										0	167.000	24.000	132.000	11.000	167.000	
A 04 10	Assistance technique infrastructures et équipements										0	410.000	172.500	225.000	12.500	410.000	
A 05	Résultat 5: L'attractivité de l'enseignement des Métiers est renforcée par la digitalisation et la stimulation d'une culture basée sur les résultats											451.500	180.981	248.346	22.173	451.500	4%
A 05 01	Assurer la connectivité internet dans les CEM (prise en charge dégressive)										0	61.500	29.250	27.000	5.250	61.500	
A 05 02	Optimiser l'utilisation des salles multimédias et CRM										0	125.000	50.000	75.000		125.000	
A 05 03	Enrichir les contenus de formation à l'aide des NTICE (Koombooks, VPI, Capsules vidéos, Plate-forme)										0	115.000	37.500	77.500		115.000	
A 05 04	Organiser des concours pour apprenants et lauréats (meilleurs produits + meilleur projet d'insertion)										0	80.000	40.000	40.000		80.000	
A 05 05	Renforcer la communication (genre, entrepreneuriat féminin, environnement, portes ouvertes, foires, capitalisation)										0	40.000	15.000	15.000	10.000	40.000	
A 05 06	Chargé communication et concours (@ 50%)										0	30.000	9.231	13.846	6.923	30.000	
X	Réserve budgétaire										0	0	0	0	0	0	
X 01	Réserve budgétaire										0	0	0	0	0	0	0%
X 01 01	Réserve budgétaire COGESTION										0		0	0	0	0	
X 01 01	Réserve budgétaire REGIE										0		0	0	0	0	

Z	Moyens généraux	942.500	977.250	278.442	484.538	214.269	1.919.750	
Z 01	Frais de personnel	533.000	710.000	197.692	341.538	170.769	1.243.000	11%
Z 01 01	Assistant Technique International (Coordination)	205.000	360.000	90.000	180.000	90.000	585.000	
Z 01 02	Directeur national	0					0	
Z 01 03	Equipe finance et administration	328.000	350.000	107.692	161.538	80.769	678.000	
Z 01 04	Equipe technique	0					0	
Z 01 05	Autres frais de personnel	0					0	
Z 02	Equipement	33.000	5.000	5.000	0	0	38.000	0%
Z 02 01	Véhicules	28.000					28.000	
Z 02 02	Equipement IT	5.000	5.000	5.000			10.000	
Z 03	Frais de fonctionnement	295.500	216.750	75.750	97.500	43.500	572.250	5%
Z 03 01	Services et frais de maintenance	6.400	4.050	1.350	1.800	900	10.450	
Z 03 02	Frais de fonctionnement des véhicules	84.400	81.000	27.000	36.000	18.000	165.400	
Z 03 03	Télécommunications	18.000	16.200	5.400	7.200	3.600	34.200	
Z 03 04	Fournitures et fonctionnement bureau	21.000	17.550	5.850	7.800	3.900	38.550	
Z 03 05	Mission unité de gestion du projet	33.000	27.000	9.000	12.000	6.000	60.000	
Z 03 06	Formation	9.600	6.000	3.000	3.000	0	15.600	
Z 03 07	Frais financiers	6.600	5.400	1.800	2.400	1.200	12.000	
Z 03 08	TVA à récupérer	0	0	0	0	0	0	
Z 03 09	Loyers - Electricité - Eau	90.000	44.550	14.850	19.800	9.900	134.550	
Z 03 10	ERP CTB	26.500	15.000	7.500	7.500	0	41.500	
Z 04	Audit Suivi et Evaluation	87.000	45.500	0	45.500	0	126.500	1%
Z 04 01	Frais de suivi et évaluation	50.000	25.000		25.000		75.000	
Z 04 02	Audit	20.000	15.000		15.000		35.000	
Z 04 03	Backstopping	11.000	5.500		5.500		16.500	
Z 04	Conversion rate adjustment	0						
	TOTAL intervention	6.000.000	5.000.000	1.703.592	2.627.702	668.706	11.000.000	100%